

Point réglementaire – Informations aux clubs sur les contraintes liées au site

Préambule

Étant donné que les Championnats sont organisés au sein de la marina ayant servi de support aux épreuves de voile des Jeux Olympiques, il est rappelé que cet espace est privé, qu'il accueille différents clubs et usagers tout au long de l'année, et qu'il est soumis à un règlement intérieur applicable à l'ensemble des personnes présentes sur le site.

Dans ce cadre, afin de garantir le bon déroulement du Championnat et le respect des contraintes d'exploitation du site, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des consignes suivantes et de les transmettre à l'ensemble de vos rameurs, rameuses, encadrants, staffs et accompagnants.

Accueil des clubs et accès au site

Aucun stockage de remorque ne pourra être pris en charge avant l'ouverture du site, fixée au **jeudi 14 mai à partir de 08h00**.

Aucune réception de club ne sera assurée avant cet horaire.

Les horaires de réception des clubs et des remorques sont les suivants :

Jeudi 14 mai : de 08h00 à 19h00 pour les remorques - **20h00 fermeture du site au public**

Vendredi (facultatif peut-être supprimé en fonction du programme définitif) :

de 07h00 à 09h00

Au-delà de ces créneaux, l'enceinte ne sera plus accessible aux bateaux arrivant sur remorque routière.

Retrait du dossier club

Chaque référent de club devra obligatoirement récupérer le dossier de son club à son arrivée en se dirigeant vers l'accueil du site où un stand dédié sera prévu.

Ce dossier permettra l'accès au site pour les rameurs, rameuses, membres du staff et accompagnants par le biais des bracelets qui seront alloués. L'entrée au sein de l'enceinte étant filtré les personnes ne disposant pas de leur bracelet ne pourront pas entrer.

Règles à respecter sur le site

Quelques règles de base devront être strictement respectées pendant toute la durée de la manifestation :

interdiction de se baigner ;

Interdiction de fumer ;

interdiction de pénétrer dans la zone réservée au Pôle France Voile ;

fermeture du site à toutes et tous à 20h00.

Après cet horaire, il ne vous sera plus possible d'accéder à l'extérieur du site. Chaque club devra donc avoir pris ses dispositions en conséquence.

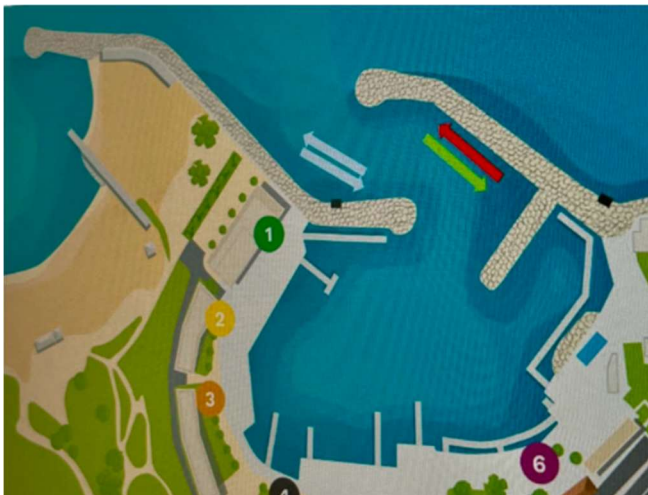
Impossibilité d'installer des tentes club ou tout autre support, des zones avec tables et à l'ombre sont prévues, un réfectoire également permettra d'avoir une zone spécifique assise.

Entraînements du jeudi

Autorisation à partir de 14h00

Il n'y aura pas d'entraînements surveillés le jeudi sur la globalité du plan d'eau, la zone qui sera couverte par la sécu zodiac sera celle à proximité de la zone d'échauffement.

Si certains bateaux décident néanmoins de se mettre à l'eau, et de naviguer hors zone, ils le feront sous leur entière responsabilité.



Ils devront être extrêmement vigilants vis-à-vis des autres activités en présence, et respecter un sens de circulation pour sortir et entrer dans la base par la mer.

Le schéma ci-dessous matérialise par le biais des flèches verte et rouges la partie qui devra être empruntée, toujours proche de la digue extérieure en entrée et en sortie pour toutes les embarcations d'aviron, les flèches bleues représentent les entrées et sorties de la voile et autres activités.

Dans tous les cas, les clubs concernés devront avoir replacé leur embarcation dans la zone concernée et libéré le site au plus tard à 20h00.

Organisation du déchargement et stockage des remorques

Dès l'arrivée des clubs le jeudi, un parcours spécifique sera mis en place afin de fluidifier les opérations de déchargement.

Les embarcations devront être déchargées immédiatement puis placées sur leur remorque de mise à l'eau ou, à défaut, sur des portants dans l'enceinte.

Une fois vide, la remorque routière ne pourra en aucun cas stationner sur le point de déchargement.

À l'issue du déchargement, le véhicule tracteur avec sa remorque devra emprunter un circuit spécifique afin de :

Dételer la remorque ;

Procéder à son stockage manuel sur le parc dédié.

Cet espace de stockage sera placé sous surveillance pendant toute la durée des Championnats. La surveillance de l'espace **prendra fin le Dimanche à 10h00.**

Une fois la remorque stockée, le véhicule tracteur devra rejoindre le parking réservé aux véhicules tracteurs. P1

Stationnement des véhicules tracteurs

Le parking réservé aux véhicules tracteurs est accessible jusqu'au dimanche à 10h00. Au-delà de cet horaire, la sortie deviendra payante. Un transfert de parking sera nécessaire le samedi de 08h00 à 10h00 pour passer du P1 au P2. Le samedi à 10h00 le parking P1 devra être vide.

Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute facturation supplémentaire de la part de l'opérateur.

Procédure de départ et chargement

Pendant la compétition pour des raisons de sécurité les véhicules tracteurs ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte. Les remorques à la main et avec une jauge maximale simultanée.

Le parking remorque étant gardienné jusqu'au dimanche 10h00 cela permettra aux clubs de choisir un départ le samedi ou le dimanche jusqu'à 10h00.

A côté de l'accueil il y aura un stand départ qui vous permettra de nous informer de votre volonté afin que l'on prévienne les bénévoles présents sur les différents points P2, parking remorques, etc...

Nous vous invitons à nous informer de cet horaire dès que vous en aurez connaissance afin que votre départ soit le plus fluide possible.